



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la police du commerce SPoCo
Amt für Gewerbepolizei GePoA

Grand-Rue 27, CP, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 77
www.fr.ch/spoco

—

Courriel : pocco@fr.ch

Demande d'autorisation pour la carte de taxi (art. 193 Lmob)

Données personnelles du chauffeur

Nom _ Prénom :

Adresse privée :

NP : Lieu :

Tél. privé : Natel :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

Adresse email privée : _ _ _ _ _

@ _ _ _ _ _

Début de l'activité (si future, prévoir 30 jours de plus pour le traitement de la demande)

.....

Documents à fournir :

1. Une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
2. Une copie de l'autorisation de séjour pour les requérants étrangers ;
3. Une copie du permis de conduire suisse avec le code 121 ;
4. 2 photos passeport ;
5. Un extrait récent du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
6. Un extrait récent du système fédéral d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) ;
7. *Si nécessaire au vu du droit communal, une autorisation de stationnement de taxi (art. 189 al. 1 LMoB) ;*

—

**Veillez cocher dans quelle catégorie se situe(nt) votre / vos véhicules.
En fonction de votre choix, joindre le formulaire correspondant.**

Véhicule :

1. Le véhicule remplit les conditions suivantes :
 - a. Est équipé d'une enseigne lumineuse qui répond aux exigences de l'article 110, alinéa 2, lettre b de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules et à l'annexe 8, ch 2, 23 OETV ;
 - b. Est équipé d'un taximètre installé par une entreprise agréée par l'Office de la circulation et de la navigation ;
 - c. Est équipé d'un tachygraphe conforme au droit fédéral et bénéficiant d'un certificat de conformité ;

Si oui, veuillez cocher et faire votre demande pour chaque véhicule au moyen du formulaire : **Autorisation de véhicule de taxi** (art. 194 LMob) ;

Si non, veuillez cocher et faire la demande : **Carte de limousine** (art. 196 LMob) ;

Pour l'instant, je n'ai pas véhicule et désire seulement la carte de taxi ;

Ce formulaire doit être retourné, accompagné de tous les documents demandés, à l'adresse du Service de la Police du commerce, Grand-Rue 27, CP, 1701 Fribourg, au moins 30 jours avant la prise d'activité.

Date et lieu :

Signature :